



Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Préavis N°30/2016-2021, concernant la révision des Statuts de l'ASCOT
6. Préavis N°31/2016-2021, concernant une demande de crédit d'étude de CHF 68'000.00 concernant des travaux d'entretien du restaurant du Centre sportif, ainsi que de l'agrandissement et de la couverture de la terrasse existante
7. Préavis N°32/2016-2021, concernant l'intégration des comptes du Pot Commun de Terre Sainte dans le budget 2017 de la Commune de Founex
8. Préavis N°33/2016-2021, concernant le budget 2018
9. Rapports des délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Conseil Régional)
10. Propositions individuelles et divers.

La 9^{ème} séance du Conseil de la législature 2016-2021 est ouverte à 18h35 par Mme la Présidente A. Chiari-Bory en souhaitant la bienvenue aux Conseillers, à la Municipalité et aux Chefs de service.

1. Appel

Présents : 43 Excusés : 7 Absent : 0

L'ordre du jour est approuvé à la majorité, avec une abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017

Le procès-verbal est approuvé à la majorité, avec 2 abstentions, sans opposition.

3. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

Exposition « Mémoire de Founex »

Le vernissage aura lieu le jeudi 11 janvier 2018 à 19h et l'exposition sera ouverte au public chaque jour de 17h à 20h, le week-end de 13h à 17h, jusqu'au 21 janvier.

Hôtel PPA En Balessert

L'hôtel de Chavannes-de-Bogis a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral suite à la levée de son opposition par la CDAP.

Ecole Internationale de Genève - PPA "Creux du Loup"

L'Ecolint souhaite réaménager le secteur de l'ancienne salle de gym et la Municipalité a approuvé, lors de sa séance de ce jour, l'addenda au Plan Partiel d'Affectation « Creux du Loup ». Celui-ci sera donc transmis au SDT pour l'examen préalable.

Parcelle N° 769 – ancienne STEP Founex/Céligny

Parcelle louée temporairement à Nautic Art pour l'entreposage de bateaux durant la période hivernale. La Municipalité a donné son autorisation pour l'installation d'une tente et d'un container maritime, pour permettre de petits travaux d'atelier.

Fermeture de fin d'année des bureaux

Les bureaux seront fermés du 22 décembre 2017 à 11h30 au 8 janvier 2018 à 7h30.

Pour terminer, M. le Syndic F. Debluë transmet les meilleurs vœux de la Municipalité à tous les Conseillers, ainsi qu'à leur famille, à l'occasion des Fêtes de fin d'année.

M. J.-P. Debluë, Municipal

Préavis 11/2016-2021 : Création d'un trottoir à la route de Chataigneriaz et l'aménagement d'un giratoire au carrefour des chemins de l'Épinette et des Neyruaz

Le chantier suit son cours selon le planning intentionnel et la route sera ouverte à la circulation au plus tard le 22 décembre 2017.

4. Communications du Bureau du Conseil

Mme la Présidente A. Chiari-Bory remercie la secrétaire et le bureau du Conseil pour le travail fourni en 2017.

Elle informe que les vacances pour l'année 2017 seront distribuées en fin de séance.

Les prochaines votations fédérales se dérouleront le dimanche 4 mars 2018, les scrutateurs sont priés de réserver cette date.

Pour terminer, Mme la Présidente remercie les concierges pour les magnifiques décorations de Noël dans la salle, celles-ci seront aussi utilisées demain pour le Noël des Aînés.

5. Préavis N°30/2016-2021, concernant la révision des Statuts de l'ASCOT

Mme Pfister-Jakob, Municipale, présente en quelques mots l'Association Scolaire de Terre Sainte (ASCOT), association qui pourvoit aux besoins de la scolarité obligatoire. L'ASCOT emploie 7 personnes à temps partiel et environ 100 collaborateurs à temps « très » partiel (aides aux devoirs, moniteurs des sports facultatifs, etc.). 347 enfants sont déplacés quotidiennement avec le car postal et 300 avec les TPN. 257 repas sont servis tous les jours à Necker et 360 aux Rojalets.

Pour terminer Mme Pfister-Jakob remercie la Commission ad'hoc pour leur rapport très complet et lit les conclusions du préavis municipal.

M. Mange lit les conclusions du rapport de la Commission ad'hoc.

Mme la Présidente A. Chiari-Bory ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, elle passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

Mme Pfister-Jakob remercie le Conseil pour son approbation.

6. Préavis N°31/2016-2021, concernant une demande de crédit d'étude de CHF 68'000.00 concernant des travaux d'entretien du restaurant du Centre sportif, ainsi que de l'agrandissement et de la couverture de la terrasse existante

M. Cintas, mandataire concerné par ce préavis, se récusé pour la discussion et le vote. Il rejoint la table de la Municipalité et répondra aux éventuelles questions des Conseillers dans le cadre de son mandat.

M. Lehoux, Municipal, présente le préavis qui porte sur 2 éléments : les travaux d'entretien du patrimoine et les aménagements « de confort » de la terrasse.

Les coûts, à confirmer par l'étude, sont estimés entre CHF 600'000.- et CHF 700'000.-. La moitié du montant sera attribuée à la rénovation et à l'isolation du bâtiment, dont le financement sera assuré par la Commune. L'autre moitié des coûts sera attribuée à la modification dite de « confort » de la terrasse et sera financée par une augmentation de loyer à la charge du gérant du restaurant. Ce dernier a déjà été informé par la Municipalité de la démarche et a donné son accord de principe.

Pour terminer, M. Lehoux lit les conclusions du préavis municipal.

M. Righetti lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. Magnenat lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

Mme la Présidente A. Chiari-Bory ouvre la discussion.

Mme Wargnier demande confirmation du montant à voter ce soir. Le préavis mentionne une estimation des coûts pour l'architecte de CHF 49'000.- alors que plan des investissements du Budget 2018 mentionne CHF 43'000.-.

Mme Kucharik, Boursière communale, indique que le montant estimé mentionné dans le plan des investissements est arrêté au 30 septembre. A ce jour, le montant est de CHF 68'000.-.

M. Galletet souhaite savoir si l'avenant au contrat de bail pour l'augmentation de loyer, de CHF 900.- par mois lui semble-t-il, a déjà été signé ?

M. Lehoux, Municipal, indique que l'avenant sera signé lorsque le coût final sera connu.

M. F. Debluë, Syndic, ajoute que les chiffres ont été évoqués avec le gérant et qu'il est tout à fait d'accord avec les montants annoncés.

M. Baer souhaite avoir une clarification quant au montant de l'augmentation de loyer, il a entendu CHF 200.- par mois. Cependant, pour couvrir l'amortissement de la partie « confort » du projet, elle devrait être d'environ CHF 800.- par mois.

M. Lehoux confirme qu'effectivement le coût des aménagements de « confort » concerne la moitié du montant, qui est à ce jour une estimation, et que l'étude donnera les chiffres définitifs.

M. F. Debluë, Syndic, ajoute que l'augmentation du loyer se montera entre CHF 700.- et CHF 900.- par mois pour couvrir, sur 30 ans, le remboursement de la moitié du montant, soit CHF 10'000.- par année.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention.

M. Lehoux remercie le Conseil pour son vote positif.

M. Cintas retourne à sa place de Conseiller communal.

7. Préavis N° 32/2016-2021 concernant l'intégration des comptes du Pot Commun de Terre Sainte dans le budget 2017 de la Commune de Founex

Mme Barchha, Municipale, donne des informations concernant les objets faisant partie du Pot Commun et confirme que la participation des Communes est de CHF 45.- par habitant. La modification proposée est uniquement une modification technique dans la comptabilité. Elle rappelle que le Pot Commun est une organisation intercommunale des 8 Communes de Terre Sainte, dont Founex, Commune boursière du Pot.

Pour la révision des comptes du Pot Commun, ces comptes doivent être intégrés dans les comptes de la Commune. Du point de vue de notre budget, rien ne change : par le passé, une dépense de CHF 45.- était prévue par habitant de Founex, maintenant une dépense de CHF 45.- par habitant des Communes de Terre Sainte (soit environ 14'000 personnes), et une recette de CHF 45.- par habitant des Communes de Terre Sainte sauf les habitants de Founex (soit environ 10'000 personnes) sont prévues.

Pour terminer, Mme Barchha lit les conclusions du préavis municipal.

M. Girardin lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Mme la Présidente A. Chiari-Bory ouvre la discussion, mais la parole n'étant pas demandée, elle passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Préavis N° 33/2016-2021 concernant le budget 2018

Mme Barchha, Municipale, présente le préavis.

Le budget est présenté dans le même format que les comptes et cet outil de travail est établi chaque année de la même façon. La Municipalité reste prudente quant à l'estimation des revenus et des dépenses. Comme d'habitude, la majorité des charges provient du Canton et des Organisations intercommunales, seulement CHF 10 mios des dépenses sont sous le contrôle de la Commune.

Pour rappel, suite à l'acceptation de la votation cantonale sur la RIE III en mars 2016, la facture sociale et la péréquation ont été augmentées par 2 points d'impôts par le Canton pour l'année 2017, augmentation absorbée par les finances de la Commune sans modification du taux d'imposition. Des augmentations de 2 points sont prévues en 2018 et en 2019, pour une augmentation totale de 6.13 points. La facture sociale pour l'année 2018 va se chiffrer à CHF 10 mios et la péréquation à CHF 6 mios, soit CHF 16 mios qui partiront directement au Canton. Nos revenus resteront stables et le budget se présente avec un déficit. Cependant, tous les projets du plan des investissements n'arriveront pas à terme et il est fort probable que toutes ces dépenses n'auront pas lieu. Si l'exercice 2018 devait être déficitaire, le compte capital, qui se monte à environ CHF 11 mios, couvrira ce petit déficit.

M. Kilchherr lit les remarques et conclusions du rapport de la Commission des finances.

Mme la Présidente A. Chiari-Bory informe que le bureau du Conseil a reçu, en début de séance, une liste de questions soumises à la Municipalité quant au budget. Ce document, émanant de différents membres de l'Alliance de Founex (AdF), est distribué à tous les Conseillers.

M. F. Debluë, Syndic, prend la parole. Effectivement, cette liste de questions est parvenue à la Municipalité vendredi. Cette dernière s'est questionnée quant au bon fonctionnement de notre autorité, à savoir que cela devrait être à la Commission des finances de se pencher sur ce genre de questions. Néanmoins, Madame Kucharik, Boursière, et la Municipalité ont préparé les réponses aux questions.

Mme la Présidente A. Chiari-Bory demande à l'Assemblée si elle désire que chaque question soit lue par un membre de l'Alliance de Founex, ou si l'Assemblée préfère que la Présidente lise chaque question.

Un vote a lieu et il est décidé que les questions seront lues au fur et à mesure par la Mme la Présidente et que les réponses préparées par la Municipalité seront lues par M. le Syndic.

Note : ci-dessous, en rouge : les questions de l'AdF ; en bleu : les réponses de la Municipalité ; en noir : les interventions des Conseillers ou de la Municipalité.

Question 1

Pourquoi la Municipalité a choisi de présenter un budget déficitaire et non pas équilibré, sachant que nos réserves nous le permettent ?

Réponse de la Municipalité

Le but de la Municipalité n'est pas de « cacher » un résultat déficitaire par un prélèvement sur les réserves. En effet, cet excédent de charge reflète la réalité et un prélèvement sur une réserve (fonds de renouvellement, fonds de rénovation) doit être fait d'une manière cohérente. De plus, en aucun cas nous pouvons inscrire un prélèvement au compte « Capital » dans le budget ; celui-ci ne varie qu'en fonction du résultat du compte de fonctionnement lors du bouclage des comptes.

Question 2

Pouvez-vous nous indiquer les postes dans le budget 2018 qui déterminent l'excédent de charges de CHF 782'417.- ?

Réponse de la Municipalité :

L'excédent de charges du budget 2018 est principalement dû aux acomptes prévus de la péréquation et facture sociale. En comparaison avec les acomptes 2017, ceux-ci ont augmenté de la manière suivante :

- Facture sociale : + CHF 45'859.-
- Péréquation directe : + CHF 490'891.-
- Réforme policière : + CHF 28'718.-

soit une augmentation de CHF 565'468.-. Sans cette augmentation, nous aurions eu un résultat similaire au budget 2017.

Question 3

Dans le rapport de la Commission des finances (3^{ème} page), sous « Administration générale », il est mentionné une augmentation de CHF 736'100.-. Il semblerait que l'explication fournie ne soit pas la bonne. Pouvez-vous nous expliquer les différents postes relatifs à cette augmentation ?

Réponse de la Municipalité :

L'explication fournie par la Commission est tout à fait correcte. En effet, l'intégration des comptes du Pot Commun dans les comptes de la Commune est répercutée de cette façon :

- Compte 110.3080 : + CHF 9'200.-
- Compte 150.3653.002 : + CHF 232'800.-
- Compte 170.3145.002 : + CHF 565'615.-

soit une hausse totale de charges de CHF 807'615.-.

Il est à noter également que ces charges sont compensées par la participation des communes et que la hausse nette du chapitre « Administration générale » est de CHF 103'210.-, soit environ 5% par rapport au budget 2017.

Question 4

Page 54, Budget des charges et revenus par nature, compte 30 « Autorités et personnel », celui-ci montre un montant de CHF 3.4M au budget 2018 contre CHF 3M au budget 2017, soit une augmentation de 10%. Quelle est la raison de cette augmentation ? Est-ce que la Commune pense augmenter son effectif en 2018 ?

Réponse de la Municipalité :

Lors de l'élaboration du budget, les salaires pour l'année suivante ne sont pas encore totalement fixés. Dès lors, comme chaque année, nous nous laissons une marge de manœuvre de 2% par rapport à l'année précédente.

Pour le détail et les explications des augmentations des différents postes qui composent le chapitre 30, merci de vous référer aux questions 5 et 6.

M. Ulmer demande si une augmentation des effectifs est prévue en 2018. M. F. Debluë, Syndic, indique que non, sauf éventuellement à la voirie où le service sera remanié.

Question 5

Page 54, Budget des charges et revenus par nature, compte 305 « Assurances accidents et maladie », montre un montant de CHF 40'640.- au budget 2017 et de CHF 77'570.- pour 2018. Ceci représente une augmentation de 93%. Pouvez-vous expliquer la raison ?

Réponse de la Municipalité :

Lors de l'élaboration du budget 2017, nous n'avions pas encore reçu les taux de prime de nos assurances accidents et maladie ». Il s'avère que le taux de prime maladie perte de gain a considérablement augmenté dû principalement à 2 gros cas que nous avons eus en 2016.

Nous avons changé de compagnie d'assurance pour avoir une prime plus avantageuse. Malgré ceci, les taux sont passés de 0.73% à 2.13%.

Cette information a été donnée au président de la Commission de gestion lors de l'envoi du suivi budgétaire au 30.09.2017.

Question 6

Page 54, Budget des charges et revenus par nature :

No. 304 +27% « Caisse de pensions et de prévoyance »

No. 306 +23% « Indemnisations et remboursements de frais »

No. 309 +17% « autres charges des autorités et du personnel »

Pouvez-vous nous expliquer les raisons de ces augmentations ?

Réponse de la Municipalité :

- Compte nature 304 « Caisse de pensions et de prévoyance » : depuis 2014, les communes versent une contribution de recapitalisation de 3% en plus des 16% prévus. Cette contribution supplémentaire n'était pas représentée dans les comptes et les budgets depuis lors. Cette situation a été rétablie dans le budget 2018. De plus, la contribution évolue en fonction de la masse salariale.
- Compte nature 306 « Indemnisations et remboursements de frais » : certains employés bénéficient d'un forfait pour l'utilisation de leur téléphone privé à des fins professionnelles. Ces comptes ont également été réajustés en fonction des comptes finaux.
- Compte nature 309 « Autres charges des autorités et du personnel » : dans ce compte nature, apparaît également les frais de formation professionnelle qui ont augmenté pour 2018 en fonction des formations prévues. Certains de ces comptes ont également été réajustés en fonction des comptes finaux.

Question 7

Page 54, Budget des charges et revenus par nature, compte 318 « Honoraires et prestations de services », les honoraires passent de CHF 1'702'405.- à 1'822'405.-, soit une augmentation de +7% et une augmentation de +28% comparé aux comptes 2016. Pourquoi une telle augmentation ?

Réponse de la Municipalité :

Comme il vous l'a déjà été présenté, sur recommandation des réviseurs, nous avons augmenté les comptes d'honoraires et frais d'expertises afin de ne pas nous trouver avec des montants dans des comptes d'investissements pas encore votés.

Il est également nécessaire d'avoir ces montants disponibles si des expertises sont demandées en amont de futurs travaux et afin de prévoir des études de faisabilité avant de présenter des préavis d'études.

Cette façon nous permet d'avoir le financement nécessaire et de ne pas retarder une étude. Il est à noter également que si la pré-étude débouche sur un préavis, ces coûts sont inclus dans celui-ci et ne charge pas le budget de fonctionnement.

M. Ulmer est surpris quant aux nombres d'études effectuées et quant aux nombres de mandataires externes consultés. Combien dépensons-nous chaque année pour ces deux éléments, au lieu de le faire au sein de la Commune ?

M. le Syndic F. Debluë indique que les comptes natures regroupent, par exemple, les honoraires d'avocats, les honoraires d'ingénieurs ou d'architectes, etc., n'ayant pas ces fonctions à demeure. Cette manière de procéder a été réglée il y a 2 ans avec le Conseil communal en place. Par le passé, un compte était ouvert au bilan sans avoir un préavis pour les frais d'étude et, parfois, nous nous retrouvions avec des montants à annuler au bilan. Maintenant, les frais d'honoraires généraux se trouvent dans tous les postes. Les pré-études inférieures à CHF 20'000.- sont accordées par la Municipalité et celles supérieures à CHF 20'000.- sont soumises au Conseil.

Question 8

Page 36, Bâtiments locatifs « Auberge Communale », compte n° 3185 « Honoraires et frais d'expertises ». Le budget 2018 indique un montant de CHF 20'000.-. Qu'est-ce que représente cette dépense ?

Réponse de la Municipalité :

C.f. réponse à la question 7.

M. Galletet demande si un projet précis est prévu. Rien de précis pour l'instant, mais éventuellement une étude d'entretien du bâtiment, répond M. le Syndic. Les réviseurs ont souhaité augmenter les montants afin d'éviter de ne pas avoir la somme au budget si nécessaire.

Question 9

Page 42, Grand'Rue 54 (Immeuble neuf), compte n° 3185 « Honoraires et frais d'expertises ». Le budget indique un montant de CHF 40'000.-. A part les CHF 35'000.- d'honoraires de gérance, quel est le contenu ?

Réponse de la Municipalité :

C.f. réponse à la question 7. S'agissant d'un bâtiment neuf, le budget a été chargé en conséquence.

Question 10

Page 54, Budget des charges et revenus, compte n° 36 « Aide et subventions », les comptes 2016 indiquent un montant de CHF 451'604.- contre CHF 839'000.- pour le budget 2018. Quelle est la raison de cette augmentation ? Est-ce dû à l'intégration du Pot Commun dans la comptabilité de Founex ? Ou des nouvelles institutions sont soutenues ?

Réponse de la Municipalité :

Cette augmentation est effectivement due à l'intégration des comptes du Pot Commun dans ceux de la Commune. Plus précisément, il s'agit du montant alloué à la culture, compte n° 150.3653.002 pour un montant de CHF 232'800.-.

Question 11

Page 46, Récapitulatif des budgets par bâtiments. Pourriez-vous nous indiquer où se trouve la Capite Viticole sur la Commune de Founex ?

Réponse de la Municipalité :



La Capite, petit abri viticole, se situe proche de la déchetterie et, pour l'instant, la Commune en est propriétaire, part du legs Vulliez. Cette capite est en mauvais état.

Question 12

Annexe III - Plan des investissements au 30.09.2017, investissements prévus (5^{ème} ligne). Réfection des toits du centre communal (étude). Qu'est-ce que le centre communal ? En outre, le montant total en fin de législature s'élève à CHF 2.2M et non pas à CHF 1.7M. Est-ce que ceci changera le total des dépenses du patrimoine administratif de CHF 37'665'861.- ?

Réponse de la Municipalité :

Le centre communal est l'ensemble des bâtiments de l'école, la salle de gym et la salle de spectacles, y compris les appartements des Chapelles 6.

En effet, le montant total en fin de législature pour cet investissement est estimé à CHF 2'200'000.-. Le montant sera corrigé.

Le montant du total des dépenses est quant à lui bien correct et s'élève à CHF 37'665'861.-

Question 13

Annexe III - Plan des investissements au 30.09.2017, investissements prévus (1^{ère} ligne). Centre Sportif : il est indiqué CHF 43'000.- pour l'année 2017. Or, le préavis à voter par le CC le 11 décembre indique un montant de CHF 68'000.-. A quoi cette différence de CHF 25'000.- est-elle due ?

Réponse de la Municipalité :

Le plan des investissements a été établi sur la base d'une estimation. Nous n'avons pas encore les chiffres définitifs lorsque celui-ci a été mis à jour.

Question 14

Quelle est la différence majeure entre l'annexe IV et l'annexe V ? Quels ont été les critères des modifications ?

Réponse de la Municipalité :

L'annexe IV est une planification financière basée sur le plan des investissements. Cette planification a permis de s'apercevoir que le plafond d'endettement de CHF 48'000'000.- pourrait être dépassé. De ce fait, nous avons établi une planification financière ajustée (annexe V) afin de déterminer des plafonds annuels de dépenses d'investissements à ne pas dépasser.

Le prochain plan des investissements tiendra compte directement du plafond d'endettement.

Question 15

Salaires : Y-a-t-il une grille salariale établie ? Quelle est-elle ? Quelle est la répartition des employés communaux ETP en poste actuellement au sein de cette grille ? Quel est le plan d'engagement de nouveaux employés communaux en 2018 ?

Réponse de la Municipalité :

La Commune n'a pas de grille salariale mais travaille avec des directives internes qui règlent ces questions. Cependant, la gestion du personnel est du ressort de l'exécutif.

En ce qui concerne les engagements, la Commune n'as pas de plan d'engagement, hormis éventuellement un poste à la voirie, comme stipulé au préalable.

M. Mange intervient, la Loi sur les Communes prévoit une attribution au Conseil communal de débattre du budget et de la grille salariale. Par contre la fixation des salaires par personne est attribuée à l'exécutif.

Effectivement, répond M. le Syndic, la grille salariale est aussi du ressort du Conseil car elle est intégrée dans le règlement du personnel, règlement que la Commune de Founex n'a pas et n'a pas l'obligation d'avoir. Les directives internes sont naturellement visibles par la Commission de gestion, mais il demande de ne pas en faire état.

Question 16

Annexe V – Planification financière ajustée. Dans votre brochure « Programme de législature de la Municipalité », page 5, Politique économique, vous avez écrit : « Nous entendons veiller à l'équilibre entre les investissements et la santé financière ». Vu les chiffres présentés dans l'annexe V, il semble que l'année 2018 sera le début d'un endettement majeur pour la Commune. Ceci est confirmé par les ratios devenant moyens à mauvais.

Comment expliquez-vous ce changement de cap qui influencera à long terme la Commune ? Est-ce raisonnable, car cela laissera une Commune très endettée pour la prochaine législature ?

Réponse de la Municipalité :

La planification financière prend en compte des souhaits d'investissements. Ceci ne signifie pas que ces investissements auront lieu et cette planification ne constitue pas une situation qui aura réellement lieu. Elle est un outil d'aide à la décision, afin de cibler au mieux les investissements et de ne pas dépasser un certain plafond.

M. le Syndic se réfère également à la conférence donnée par M. Busset qui relevait l'excellente situation financière de la Commune. Les investissements doivent se faire, pour le bien de tous, ces équipements sont nécessaires et souhaités par les citoyens et ils ne mettent pas la Commune en péril. L'augmentation des charges est surtout due à la facture sociale. A l'avenir les choses vont un peu changer, une nouvelle loi sur la péréquation est à l'étude et tend vers un plafonnement final de 45 points d'impôts et nous sommes à 41 points actuellement. Il ajoute, pour terminer, que tous les projets présentés dans le budget ne seront pas réalisés, mais ils sont ainsi connus dans le plan des investissements.

M. Ulmer demande quel est le pourcentage des projets « nécessaires » (par la loi, pour la sécurité, pour la santé, pour les écoles, etc.) et quel est le pourcentage des projets « facultatifs », par exemple le projet du terrain de foot synthétique et les halls de tennis. M. Ulmer craint que l'approbation des prévisions d'endettement soit un pas vers un engrenage d'endettements non nécessaires.

M. F. Debluë, Syndic, ne peut pas donner de pourcentage, cependant, les investissements prévus sont réfléchis et planifiés et ne peuvent être engagés, pour rappel, sans l'aval du Conseil communal. La Municipalité estime que le sport est important pour la population et le projet du terrain de foot synthétique sera soumis au Conseil communal l'année prochaine. Les halls de tennis suivront.

La liste des questions étant terminée, Mme la Présidente ouvre la discussion relative au Budget 2018.

M. Baer revient sur le rapport de la Commission des finances annexé au budget qui mentionne des coûts totaux de CHF 32'568'864.-, alors qu'ils se montent à CHF 33'351'281.-

M. Kilchherr confirme ce dernier montant et indique que le rapport signé de la Commission des finances et remis ce jour comprend le montant correct.

M. Magnenat remercie Mme Barchha pour ses paroles rassurantes, mais rejoint l'avis de M. Ulmer en constatant que CHF 10.2 mios sont prévus pour le foot et le tennis sur 3 ans. Il s'inquiète de l'endettement net par habitant, qui se montait en 2016 à CHF 898.-, alors qu'il se situe à plus de CHF 13'000.- pour 2022.

M. Mange souhaite informer les Conseillers de la complémentarité éventuelle entre le Conseil Régional (Régionyon), le Pot Commun et notre budget. Il souhaite également savoir si Founex peut bénéficier d'une partie du montant alloué par le Conseil Régional aux affaires culturelles ?

M. Le Syndic F. Debluë précise que les règles sont claires. Le Pot Commun s'occupe des activités en Terre Sainte uniquement et le CR s'occupe de projets qui concernent toute la région avec le DISREN. La seule chose cofinancée par le Conseil Régional, à sa connaissance, est les Variations Musicales de Tannay. Même la Piscine-Patinoire Intercommunale n'est pas financée par le Conseil Régional.

M. Galletet demande si, à la page 40, le compte 4271 mentionnant CHF 64'860.- représente le loyer du centre sportif. Oui, répond M. le Syndic.

M. Magnenat demande où se trouve le budget de la Piscine-Patinoire Intercommunale. M. le Syndic informe qu'ARSCO, propriétaire des bâtiments scolaires, finance ce projet. La Commune a cautionné, à l'époque, l'emprunt qui sera réactivé à la réalisation.

M. Baer fait part de ses inquiétudes quant à la santé financière de la Commune lors de la lecture d'un document qu'il a préparé. Ce document est joint au procès-verbal.

M. Ulmer souhaite savoir si le vote du budget concerne uniquement le budget sans les annexes. Oui, confirme Madame la Présidente, le Conseil vote uniquement le budget.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente A. Chiari-Bory passe au vote.

Le préavis est accepté à la majorité avec 1 opposition et 7 abstentions.

9. Rapports des délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Conseil Régional)

SITSE : Mme Ramer lit le rapport de la séance intercommunale du 9 novembre 2017.

AJET : Mme Kunz-Harris présente le rapport de la séance du 22 novembre 2017.

ASCOT : Rien à signaler, hormis les nouveaux statuts votés ce soir.

SIED : pas de séances

Conseil Régional : M. Mange a préparé une présentation. M. le Syndic ajoute, qu'après la sortie de Commugny et Bogis-Bossey du Conseil Régional et bientôt celle de Chéserey, il restera 42 Communes membres. Le Conseil Régional ne souhaite pas un Conseil « à la carte ».

Ces documents sont joints au procès-verbal.

10. Propositions individuelles et divers

Mme Wargnier a constaté que les documents du présent Conseil étaient également disponibles en mode public sur le site internet de la Commune, alors que les Conseillers ont reçu un accès verrouillé.

Mme Luquiens, Secrétaire municipale, indique que les Conseillers ont accès aux documents du Conseil « en primeur », grâce à leur accès verrouillé, 10 jours avant la date du Conseil. A la demande de Mme la Présidente, ces documents sont devenus, dans un deuxième temps, publics. Cette manière de procéder est autorisée par la Préfecture : dès que les préavis sont signés, ils deviennent publics. Dorénavant, les documents pour le Conseil deviendront public sur le site internet de la Commune deux jours après l'accès restreint aux Conseillers. D'autre part, cet espace verrouillé pourrait également être utilisé pour partager des informations réservées aux Conseillers.

Mme Milkton demande si nous pouvons nous passer des petites bouteilles d'eau en plastique mises à disposition lors des séances du Conseil, par soucis d'écologie, et de trouver une alternative. La Municipalité a pris note.

Mme Muller-Gelissen demande si les acacias du chemin de la Marjolaine seront abattus et quel est le projet sur ce site. M. le Syndic informe que cette zone deviendra une zone artisanale et que ce changement d'affectation prend du temps. Les acacias seront alors abattus et une mise à l'enquête sera déposée en temps voulu.

M. Cintas informe que certains Conseillers ont participé à une réunion « brainstorming » la semaine dernière, à l'instigation de la Municipalité, pour travailler sur les questions du développement de la Commune et du futur Plan directeur Communal PGA_PDCOM. Il salue l'heureuse initiative qui a permis à tout un chacun de constater la complexité du sujet même sur une petite commune comme la nôtre. Il a fallu traiter de la mobilité, de l'environnement, du développement urbain, etc. Il se réjouit des prochaines séances.

M. Le Syndic F. Debluë mentionne que la route de Courte-Raie sera à nouveau ouverte la semaine prochaine.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h00.

Founex, le 8 février 2018

La Présidente



La Secrétaire

A. Chiari-Bory

Anne Chiari-Bory

C.O. Jeanclaude

Carole Orlandi Jeanclaude

Subject: Discourse Budget 2018 final
Date: Monday 11 December 2017 at 17 h 02 min 42 s Central European Standard Time
From: edbaer
Attachments: Réunion du 11 décembre 2017 – Conseil Communal de Founex.docx

Réunion du 11 décembre 2017 – Conseil Communal de Founex

Concerne : Budget de la commune de Founex 2018

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers.

Le Budget 2018 de la commune de de Founex présente un 1er déficit probable de CHF 782'412.- en conséquence de quoi le budget n'est pas équilibré.

Le Plan d'Investissement → Annexe III - indique des investissement prévus à une hauteur de CHF 45 millions durant la Législature 2016-2021.

Le plafond d'endettement maximum voté par le Conseil est de CHF 48 millions pour des emprunts et engagements hors bilan et en conséquence entraîne la Commune dans une spirale de dépenses.

Au regard de ce qui précède, je vous exprime mes vives inquiétudes quant aux conséquences de ces dépenses sur la santé Financière de la Commune.

· Dans l'Annexe III on constate que:
CHF 37 millions d'investissements sont prévus pour la période 2018-2020 dont CHF 10M pour des projets concernant le seul Centre Sportif.
Ceci nécessite des emprunts de CHF 25 millions pour les années 2018-2020 et augmentera les emprunts totaux à CHF 36 millions en 2021 ainsi que le montant total d'investissement au Bilan à CHF 56 millions en 2021 (pour un revenu annuel de la commune de CHF 32 millions (hors charges)

- L'annexe IV et V. "Planification Financière basée sur le plan des Investissements" montre l'évolution de l'endettement total sur 5 ans, on constate que :
 - Dans l'Annexe IV. L'endettement total par habitant et de 5'570 en 2017 et augmentera à 16'108 en 2022 soit **+189%***
 - Dans l'Annexe V. L'endettement total par habitant augmentera à CHF 13'131 en 2022 soit **+135%**
 - Dans l'Annexe IV et V, les tableaux des ratios soulignent l'évolution négative que prennent les différents ratios

* = (l'endettement moyen des Communes Vaudoises est d'environ CHF 5'500 (2016).

Mesdames et Messieurs,

La question qui se pose est de savoir:

- Si notre Commune de Founex a vraiment besoin d'investissement d'un montant de CHF 45 Millions des dépenses entre autre :
 - concernant des infrastructures sportives (football et tennis) d'un montant de CHF 10M **entièrement financé** par la Commune de Founex qui va devoir s'endetter alors que les usagers de ces infrastructures viennent également de communes voisines

Plus concrètement je parle des infrastructures suivantes :

investissement prévues pour les années 2018-2019 pour des terrains synthétiques de football (aux normes 1^{ère} ligue !) et gradins de 3.5M, un refuge à 1M, un place de jeux à 700 milles et une halle de tennis à Chf 5 M qui par ailleurs vérification faite correspondent à des infrastructures de luxe (prix supérieur au prix moyen du marché)

- Dans la séance sur le PGA (aménagement du territoire) du 5 décembre 2017 les Conseillers ont suggéré un Centre Multisport en Terre Sainte (et non seulement tennis et Football)

Je suggère que nous travaillions de manière plus constructive , ce type d'infrastructure peut-être réalisé avec la participation des communes voisines comme c'est le cas pour la piscine / patinoire, la déchetterie – nous pouvons aussi faire appel à des fonds régional / intercommunal comme l'a fait la commune de Coppet pour les terrains synthétiques des Rojalets, pris en partie sur des fonds intercommunaux.

Y – a-t-il une raison pour cette précipitation vers des dépenses aussi considérables et non nécessaires ?

Cette dette, nécessitera-t-elle une augmentation des points d'impôts pour la commune ??

- J'estime plus raisonnable de préserver des réserves en Capital pour d'éventuels besoins ou imprévus par ex. des catastrophes naturelles ou des projets qui vont plus dans le sens de la durabilité et avec un retour sur investissement.

En conclusion, réfléchissons ensemble sur des véritables besoins pour construire le futur de Founex, en faisant des investissements dans des proportions raisonnables sans se précipiter dans des projets sans justification majeurs ni urgence.

Merci pour votre attention.

2016-2021
Rapport de la séance intercommunale des SITSE
du 9 novembre 2017

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance intercommunale du 9 novembre 2017, les préavis suivants ont été acceptés par le Conseil intercommunal des SITSE :

Préavis No 180/2017 relatif au budget 2018 :

Le budget 2018 s'élève à CHF 9'405'037.--. Ce dernier présente un budget déficitaire global de CHF 170'998.-- lié entre autre à des investissements plus importants que les années précédentes. Il respecte toutefois les lignes directrices fixées par le Conseil intercommunal en matière d'endettement.

Préavis No 181/2017 relatif à une demande de crédit de CHF 725'800.-- TTC pour le remplacement de la conduite de distribution et de défense incendie dans la route de la Gare RC2 B-P sur le territoire de Mies

Préavis No 182/2017 relatif à une demande de crédit de CHF 372'600.-- pour le remplacement des conduites de distribution et de défense incendie en lien avec le projet de réfection de la route Suisse RC1 B-P sur le territoire de Mies et Tannay

Préavis No 183/2017 relatif à une demande de crédit de CHF 163'000.-- TTC pour le remplacement des conduites de distribution et de défense incendie en lien avec le projet de réfection de la route Suisse RC 1 B-P sur les territoires de Coppet et Founex

Préavis No 184/2017 relatif à une demande de crédit de CHF 152'500.-- TTC pour la réalisation d'un bouclage du réseau ESP sur Chavannes-de-Bogis

Préavis No 185/2017 relatif à une demande de crédit de CHF 91'500.--TTC pour le remplacement des pompes de la station de pompage des Saules

Divers :

- Prochains Conseils annoncés : 19 avril 2018 et 14 juin 2018

Founex, le 11 décembre 2017

Liliana Ramer



Rapport de la Séance Intercommunale de l'AJET du 22 Novembre 2017

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'AJET poursuit son développement et sa croissance. Le Codir a dû réévaluer les besoins en matière de personnel, plus particulièrement au niveau de l'administration. L'augmentation de la charge administrative, ainsi que l'évolution de l'ASCOT, nécessite une extension des bureaux de l'AJET qui a fait l'objet d'un préavis qui a été accepté.

Dans la présentation du Préavis 2 relatif au budget 2018, un certain nombre de changements nous ont été communiqués.

- les Pauses Déj ont été intégrées aux UAPE. Les trois structures concernées ont obtenu des autorisations d'exploiter pour un nombre supérieur d'enfants (72 à Bogis-Chavannes au lieu de 48, 96 à Coppet au lieu de 65 et 96 à Founex au lieu de 72) portant le nombre de places d'accueil au sein des UAPE à 480.
- la crèche la Poussinière à Crans-près-Céligny a ouvert ses portes en août 2017. La crèche de Chavannes-des-Bois ouvrira ses portes en août 2018 offrant 44 places (10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands).
- le Comité de direction a, par ailleurs, décidé d'augmenter les tarifs de 2% pour l'ensemble des accueils, ceux-ci étant restés inchangés depuis la création de l'AJET en 2009. De plus, le Comité de direction a décidé de facturer le goûter (CHF 2.30) qui est à ce jour offert aux familles dès le 1^{er} août 2018.

Le budget de fonctionnement de 2018 est en augmentation de + 12 % pour un montant CHF 10'448'600 ceci par rapport aux CHF 9'331'500 du budget 2017 :

	Budget 2018	Taux d'augmentation	Note
Autorités politiques	44'100	+ 10 %	
Administration	870'700	+ 12 %	
UAPE	4'902'300	+ 9 %	1
Crèche « les Coppalines »	2'640'300	+ 3 %	
Crèche la Poussinière	764'700	+ 103 %	2
Crèche de Chavannes-des-Bois	489'300	-	3
AMF	1'053'500	+ 7%	
Centre d'animation de vacances	157'400	0 %	
Crèches « Easy Kids »	188'300	0 %	
Pause Déj	-	- 100 %	1
CJLT	252'800	+ 3 %	
TOTAL	10'448'600	+ 12 %	

¹ l'évolution de ces deux montants est essentiellement due à l'intégration des Pauses Déj dans le compte des UAPE. L'intégration a pour conséquence une augmentation de la participation cantonale de + 23%.

² concernant l'augmentation des charges pour la crèche la Poussinière, cela s'explique tout simplement car la crèche n'a accueilli ses premiers enfants que depuis août 2017.

³ la crèche de Chavannes-des-bois débutera son activité en août 2018. L'estimation du budget s'est fait sur la base de 27 places par rapport aux 44 disponibles.

Conclusion : les revenus de l'AJET devraient augmenter :

	Revenus 2018	Taux d'augmentation
Remboursement frais de surveillance	4'020'000	+ 11 %
Subvention cantonal	1'195'900	+ 19 %
Participation des communes	3'317'900	- 1 %
Revenus divers	62'300	+ 45 %
TOTAL	8'596'100	+ 6 %

La participation des communes sera en augmentation mais limitée à + 5 % par rapport à l'année dernière.

Fait à Founex, le 10 décembre 2017

Les membres du Conseil intercommunal de l'AJET pour Founex sont :

Sylvette Blatter

François Girardin

Stefania Impellizzeri

Lucie Kunz-Harris

Patrizia Maas

Thomas Morisod

David Spoerl

Alexandre Süess

Letizia Farine (suppléante)

Sandra Thuner (suppléante)

Investissements 2017

DISREN 2017

Total des investissements régionaux 39'320'993.--

Total des fonds tiers obtenus **32'937'543.--**

Participation régionale 6'383'450.--

Total de la participation par cercle :

1. Cercles porteurs 3'973'004.- 62%
2. Cercles solidaires 2'410'269.- 38%

Détails des investissements 2017



N° préavis	Objet	Part régionale
11-2017	Liaison modes doux Gare de Rolle / Mont-sur-Rolle	110'000.-
12-2017	Etude de réalisation de Maison des Vins	103'000.-
19-2017	Mise en œuvre 2 ^e phase réseau OQE Eco-Terre Sainte	249'225.-
20-2017	Mise en œuvre 2 ^e phase réseau OQE Frontière	280'000.-
22-2017	Passage inférieur Gare de Gland	1'837'347.-
23-2017	Réaménagement RC1 à Mies, Tannay, Founex, Coppet	3'020'000.-
25-2017	1 ^e étape pôle tourisme de nature à la Givrine	349'560.-
26-2017	Etude projet d'extension Musée du Léman	434'318.-
	Totaux	6'383'450.-

Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (OQE)

DISREN 2017

Facturation aux communes

- Chaque commune recevra d'ici à la mi-janvier **un décompte des montants** qu'elle devra mettre en fonds de réserve pour alimenter les appels de fonds qui interviendront en 2018 pour payer ce qui a été décidé en 2017
- Deux communes qui seront sollicitées au-delà du 0,9% de leur point d'impôt auront 1 mois pour faire savoir si elles souhaitent activer la **clause de sauvegarde** (montant en cause : 3'500.–)

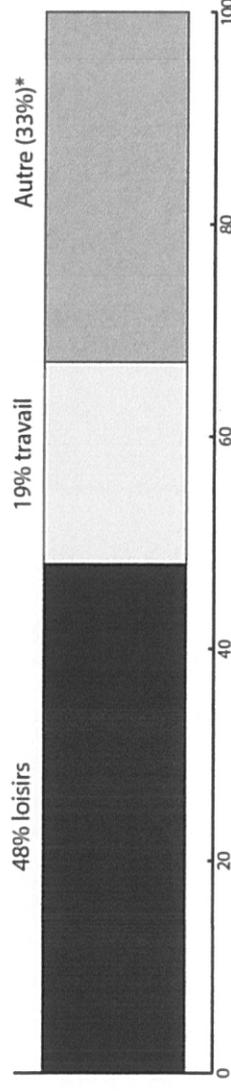
MOBILITÉ

- La Cour de droit administratif et public a rejeté le recours d'Intermobility qui bloquait la suite du projet PubliBike.
- Ceci va permettre d'aller de l'avant dans la mise en service sur 2 ans d'au moins **300 nouveaux vélos** sur 50 stations (130 vélos et 13 stations actuellement)
- L'accès aux vélos se fera par smartphone et Swisspass, en adéquation avec les **standards actuels**

Déplacement dans le district en 2017

Le district en 2017

- Un fort potentiel de report modal lié aux activités de loisirs
- Principal motif de déplacement: 48% du temps de trajet journalier moyen est consacré aux loisirs



Source: MRT 2015, Observatoire de la mobilité Vaud

100 = 84.4 minutes

Membres

La commune de Chésereux a décidé de
quitter le conseil régional lors de son
Conseil communal du 07.12.2017

